



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

UFR ARTS, LETTRES
ET LANGUAGES - METZ

RÉUNION D'INFORMATION ERASMUS PLUS ÉTUDES ET HORS ERASMUS PLUS

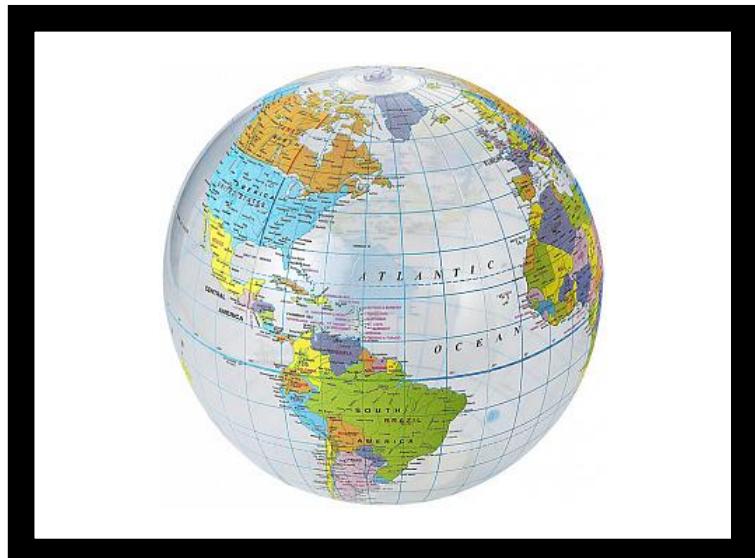
24 novembre 2025

Cécile Chamayou-Kuhn, Correspondante Pédagogique Relations Internationales UFR ALL-METZ

Phanny SIN, Correspondante Administrative Relations Internationales UFR ALL-METZ

PARTIR À L'ÉTRANGER DANS LE CADRE DE VOTRE FORMATION :

- 1. AVEC QUEL OBJECTIF ?**
- 2. QUI PEUT PARTIR ?**
- 3. OÙ ?**
- 4. POUR QUELLE DURÉE ?**
- 5. AVEC QUELS MOYENS FINANCIERS ?**



OBJECTIFS D'UNE MOBILITE INTERNATIONALE

suivre des cours, pendant un ou deux semestres, dans une Université avec laquelle l'UFR ALL-METZ possède un accord.

effectuer un stage, prévu dans votre cursus de formation.

LES ACCORDS DE L'UFR ALL-METZ

Chaque département de l'UFR ALL-METZ a ses propres accords, Erasmus Plus ou Hors Erasmus Plus.

Vous pouvez les consulter en cliquant sur le site de l'UFR / international

[Accords Erasmus Plus](#)
[Nombre de places et niveau d'études](#)

[Accords Hors Erasmus Plus](#)

MOBILITÉ ÉTUDES : à partir de quelle année ? L₁, L₂, L₃, M₁? M₂ ?

L'année de départ est prévue par chaque département de l'UFR, en fonction de la maquette et de l'accord avec l'université partenaire: la plupart des accords concernent le niveau Licence.

pour suivre des cours pendant un ou deux semestres. Il est possible de réaliser une mobilité par cycle d'études, donc: une mobilité en Licence, une mobilité en Master et une mobilité en Doctorat

QUE DOIS-JE FAIRE POUR PARTIR ?



- L'étudiant·e présente **un CV et une lettre de motivation**, en français et dans la langue du pays d'accueil, à l'équipe pédagogique de son département de rattachement.
- La **sélection est effectuée ensuite par l'équipe pédagogique selon les critères qu'elle a définis** : niveau de compétence linguistique, niveau dans les matières, sérieux, projet professionnel, capacité à progresser, etc.

A QUEL MOMENT DEPOSER CV + LETTRE DE MOTIVATION ?

- Les **dates de soumission des candidatures** sont communiquées par les enseignant·es référent·es Erasmus+ ou hors Erasmus+
- En général:
 - ✓ Fin février, pour un départ au semestre d'automne ou pour une année entière;
 - ✓ Mi-septembre, pour un départ au semestre de printemps
 - ✓ **ATTENTION: Une mobilité se prépare bien à l'avance: entre 6 mois et 1 an.**

LA SÉLECTION EST
FONDÉE AUSSI SUR LE
NOMBRE DE PLACES
PRÉVU PAR CHAQUE
ACCORD

➤ **Attention :**
l'Université
partenaire
pressentie peut
refuser votre
candidature pour
des raisons
pédagogiques.

SI VOUS AVEZ ÉTÉ SELECTIONNÉ·E, VOUS DEVEZ BÂTIR LE CONTRAT D'ETUDES (Learning Agreement) : De quoi s'agit-il?

Le *learning agreement* constitue votre plan de formation dans l'établissement d'accueil durant votre mobilité ; il contient les cours que vous allez suivre.

Donc, consulter le site de l'université partenaire, pour savoir quels sont les cours possibles, le calendrier universitaire, le format des examens, etc.

Contacter l'enseignant référent de l'accord pour discuter avec lui du choix des matières et du nombre d'ECTS: un **semestre équivaut à 30 ECTS**.
Le contrat d'études est bâti avant et pendant la mobilité, une fois que vous serez dans le pays d'accueil. Mais il faut parvenir à la version définitive le plus rapidement possible, pour suivre les cours tranquillement !



LE CONTRAT
D'ETUDES SERA
DEPOSE SUR LA
PLATEFORME
MOBILITY ON LINE

- Toute votre mobilité, dans ses aspects pédagogiques et financiers , sera gérée via cette plateforme : le service des Relations internationales enverra à chaque étudiant·e un lien pour y accéder.

Que se passe-t-il en cas d'échec aux examens dans le pays d'accueil ?

L'étudiant·e se présente soit:

à la session de rattrapage du pays d'accueil, en s'y rendant à ses propres frais ;

ou à la session de rattrapage organisée par le département auquel il/elle appartient

LES NOTES OBTENUES

- Un relevé de notes est transmis à votre enseignant·e référent·e qui fait une conversion vers le système de notation français et communique la note à la scolarité de l'UFR ALL-METZ

Suis-je toujours étudiant·e de l'Université
de Lorraine, si j'effectue une mobilité?

OU ! !



LE CONTRAT DE MOBILITE

Doit être signé avant le départ

Il est signé entre l'étudiant·e et la DRIE (l'enseignant·e référent·e de l'accord n'est pas partie prenante)

Il fixe le nombre de jours prévus par le séjour dans le pays d'accueil et détermine ainsi le montant des aides allouées.

Il est rappelé aux composantes et aux étudiants sélectionnés que l'attribution du statut ERASMUS+ et de financements ERASMUS+ aux étudiants sélectionnés par les composantes n'est effective et définitive que lorsque la Présidente de l'Université et l'étudiant ont signé le contrat de mobilité ERASMUS+.

L'attribution du statut ERASMUS+ et de financements ERASMUS+ aux étudiant·es sélectionné·es n'est effective et définitive que lorsque la Présidente de l'Université et l'étudiant ont signé le contrat de mobilité ERASMUS+

PROGRAMMES HORS ERASMUS PLUS

- Pour les pays ci-dessous: entrer en contact avec les enseignants référents en consultant cette page:
 - <https://all-metz.univ-lorraine.fr/international/mobilite-hors-erasmus>
 - CHINE
 - PEROU
 - Royaume-Uni

**POUR UNE MOBILITÉ
HORS ERASMUS PLUS,
IL FAUT SEULEMENT
LE CONTRAT
D'ÉTUDES !**



**A LA FIN DE TOUTE
MOBILITÉ, IL FAUT
REmplir un
QUESTIONNAIRE, DIT
« RAPPORT DÉ
MOBILITÉ »**



MOBILITÉS D'ÉTUDES 2026/2027

PROCÉDURE ET FINANCEMENT

Phase 1 : UFR ALL-METZ

Sélection des candidat·es par les départements de l'UFR ALL-Metz

Nomination auprès des universités partenaires,
par
Mme Sin

La DRIE (Direction des Relations Internationales et Européennes) envoie aux étudiant·es un lien pour constituer le dossier de financement de la mobilité

Phase 2 : DRIE (Direction des Relations Internationales et Européennes)



Envoi de la procédure de candidature en ligne



Vérification de la mise en ligne de l'ensemble des documents demandés (lettre d'acceptation, photo d'identité, certificat de scolarité UL, learning agreement, lettre de motivation, RIB, budget prévisionnel, etc.)



Édition du contrat de mobilité Erasmus



Envoi des invitations OLS

Financements Erasmus

(mobilité de 3 mois minimum-12 mois maximum par cycle d'études)

Allocation Erasmus Plus si non-boursier CROUS

Bourse AMI si boursier CROUS (9 mois maximum
durant l'ensemble du cursus universitaire)

Bourse AMI + allocation Erasmus partielle si
échelon CROUS entre 0 et 2

Echéancier des Versements

Attestation
d'arrivée

Allocation
Erasmus en deux
temps (70% au
début, 30% à la
fin)

Bourse AMI
chaque mois

Solde

AIDES FINANCIERES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS			
	Erasmus Etudes		Erasmus Stage
PAYS DE DESTINATION	Etudiant non Boursier	Etudiant Boursier (AMI)	Etudiant Boursier et non-Boursier
Groupe ERASMUS 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège et Suède	400 € / mensualité	400 € / mensualité + allocation Erasmus partielle de 2 mensualités	550 € / mensualité + 2 mensualités AMI pour les étudiants boursiers
Groupe ERASMUS 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque	350€ / mensualité	400 € / mensualité + allocation Erasmus partielle de 2 mensualités	500 € / mensualité + 2 mensualités AMI pour les étudiants boursiers
Groupe ERASMUS 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie et Turquie			
TOP UP ERASMUS INCLUSION (supplément)	250 €/ mensualité Erasmus financée, pour les étudiants porteurs de handicap ou les étudiants boursiers échelons 6 ou 7 (critères non cumulables)		
ATTENTION : Hormis pour la mobilité hybride, la durée de la mobilité doit toujours être de 2 mois minimum (60 jours)			

Calcul des attributions forfaitaires :

Erasmus Etudes :

- mobilité d'un semestre (30 crédits ECTS) entre 60 et 89 jours = 2 mensualités accordées
- mobilité d'un semestre (30 crédits ECTS) à partir de 90 jours = 3 mensualités accordées
- mobilité de deux semestres (60 crédits ECTS) = 6 mensualités accordées

Erasmus Stages :

- mobilité de 2 à 4 mois (60 à 119 jours) = 2 mensualités accordées
- mobilité de 4 à 6 mois (120 à 179 jours) = 4 mensualités accordées
- mobilité de plus de 6 mois (à partir de 180 jours) = 6 mensualités accordées

POUR AMI : Arrondi au mois supérieur à partir du 24ème jour (2 mois et 23 jours = 2 mensualités, 2 mois et 24 jours = 3 mensualités)

ATTRIBUTION DE FRAIS DE VOYAGE A TOUS LES ETUDIANTS ERASMUS

(remplace le top-up Green Mobility)

Distance depuis l'UL (siège)	Moyen de transport "standard"	Moyen de transport "Eco-responsable"
Entre 10 et 99 km	28 €	56 €
Entre 100 et 499 km	211 €	285 €
Entre 500 et 1 999 km	309 €	417 €
Entre 2 000 et 2 999 km	395 €	535 €

AIDES FINANCIERES POUR LA MOBILITE INTERNATIONALE HORS PROGRAMME ERASMUS		
	Hors Programme ERASMUS (Etudes / Stages)	
<i>Attention, le nombre de mois financé n'est pas égal à celui de la durée effective de la mobilité, se reporter ci-dessous *</i>		
PAYS DE DESTINATION	Etudiant non Boursier (AMOBUL)	Etudiant Boursier (AMI)
Groupe Europe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège et Suède	370 € / mensualité	400 € / mensualité
Groupe Europe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie et République Tchèque	320 € / mensualité	400 € / mensualité
Groupe Europe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie et Turquie	270 € / mensualité	400 € / mensualité
Australie, Canada, Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni et Suisse	370 € / mensualité	400 € / mensualité
Autres pays hors Europe	270 € / mensualité	400 € / mensualité
POUR AMOBUL : * - mobilité de 2 mois (60 jours minimum) et inférieures à 4 mois (<120 jours)= 2 mensualités accordées - mobilité de 4 mois (à partir de 120 jours) et inférieures à 6 mois (<180 jours) = 3 mensualités accordées - mobilité de 6 mois (à partir de 180 jours) et inférieures à 7 mois (<210 jours) = 4 mensualités accordées - mobilité de 7 mois (à partir de 210 jours) et inférieures à 8 mois (<240 jours) = 5 mensualités accordées - mobilité de 8 mois (à partir de 240 jours) et inférieures à 9 mois (<270 jours) = 6 mensualités accordées - mobilité de 9 mois (à partir de 270 jours) et plus = 7 mensualités accordées		
POUR AMI : * Arrondi au mois supérieur à partir du 24ème jour (2 mois et 23 jours = 2 mensualités, 2 mois et 24 jours = 3 mensualités)		

Résumé



- Sélection
- Dépôt des documents en ligne
- Contrat de mobilité Erasmus + et contrat d'études signés
- Test OLS (conseillé)
- Attestation d'arrivée
- Premier paiement
- Attestation de présence + test OLS + rapport final
- Solde

Le stage ERASMUS +

➤ Durée : 2 mois minimum, 12 mois maximum

- ✓ le stage doit être prévu par la maquette de votre département
- ✓ Convention de stage UL
- ✓ Organismes d'accueil exclus : institutions de l'Union Européenne et autres organes de l'UE
- ✓ Référent·e pédagogique : propre à chaque département

D'autres possibilités de réaliser une mobilité internationale....

1. Comme assistant•e de français à l'étranger avec France éducation international, pour une année entière

:

<https://www.france-education-international.fr/partir-letranger/devenir-assistant-de-langue-francaise-letranger>

il faut consulter la fiche de renseignements propre à chaque pays, car les critères de sélection diffèrent, en particulier pour le niveau et le type d'études requis, ainsi que pour la rémunération...

2. Le Corps Européen de Solidarité

Missions de volontariat
rémunérées

Regarde cette vidéo:

https://youtu.be/T_LaNTYyA-o

LIENS UTILES



Rubrique « International » du site de l'UFR ALL-METZ :
<https://all-metz.univ-lorraine.fr/international/>



Rubrique « International » du site de l'Université de Lorraine:
<https://www.univ-lorraine.fr/enseignements-et-formations/mobilite-internationale/>

JOINDRE LES CORRESPONDANTES RELATIONS INTERNATIONALES

- - pour la partie administrative et financière de votre dossier:

Phanny SIN,

Bureau B 10 bis. Reçoit sur rendez-vous, pris 48 h avant, aux jours et heures suivants:

- Lundi : 9h-11h30 et 14h -16h
- Mardi : 9h-11h30 et 14h -16h
- Jeudi: 9h-11h30 et 14h -16h
- vendredi : 9h-11h30 et 14h -16h
- Délai de réponse de Mme Sin: 3 jours
-

Mèl:

phanny.sin@univ-lorraine.fr

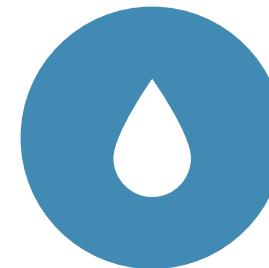
Pour la partie pédagogique, afin d'obtenir d'éventuelles informations complémentaires à celles données par l'enseignant référent de l'accord ciblé:



CÉCILE CHAMAYOU-KUHN,
MCF ETUDES GERMANIQUES



MÈL :
cecile.chamayou-kuhn@univ-lorraine.fr



DISPONIBLE SUR
RENDEZ-VOUS, FIXÉ
48 H AVANT



DÉLAI DE RÉPONSE :
3 JOURS

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

